

# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DES DANGERS

## Description de l'installation

La demande d'autorisation d'exploiter porte sur la création d'un centre de transit de déchets, de dépollution et de démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) au 30, avenue Pierre de Coubertin à Châteauroux.

Le terrain, d'une superficie de 1.16 hectares (11 646 m<sup>2</sup>), est situé à proximité et à l'Ouest de la zone industrielle du Buxerieux, entre la voie de chemin de fer et l'avenue Pierre de Coubertin. En périphérie se trouvent :

- Comptoir du Sud-Ouest (matériel électrique) et DEKRA (contrôle technique poids lourds) à l'Ouest,
- L'avenue Pierre de Coubertin et SPIE Ouest – Centre (Electricité générale) au Nord,
- GEFCO (Messagerie transport) à l'Est,
- La voie ferrées Tours – Montluçon au Sud.

L'habitation la plus proche se situe de l'autre côté de la voie ferrée, à l'Ouest du site à environ 30 mètres.

La quantité de métaux ferreux et non ferreux sera de 24 000 tonnes, la quantité de déchets contenant des substances dangereuses sera de 220 tonnes au maximum et la quantité de VHU réceptionnés sera de 7 200 par an.

L'activité métaux consistera à réceptionner les apports, les trier pour séparer les métaux par nature et les regrouper avec d'autres métaux de même nature. Lorsque des lots de même nature seront suffisamment conséquents, ils seront expédiés vers les usines consommatrices. Tout lot entrant sera pesé au moyen d'un pont-bascule et soumis à un détecteur de radioactivité. Le tri sera effectué sur une aire bétonnée réservée à cet effet au moyen d'un grappin mécanique. Les ferrailles et métaux seront stockés à l'air libre sur dalle étanche.

L'activité déchets contenant des substances dangereuses correspond au stockage des batteries des VHU et leur gestion sur le site, aux tournures acier et inox et aux moteurs mêlés, déchets qui contiennent des huiles (d'où leur classement en déchet dangereux).

Quant aux VHU, ils seront dépollués. Les opérations de dépollution et de démontage se dérouleront dans un atelier aménagé dans le bâtiment existant. Les fluides extraits seront stockés dans des capacités étanches et sur rétentions disposées dans l'atelier. Une fois dépollués, les VHU seront conservés après écrasement sur dalle étanche dans une zone destinée à cet effet, puis expédiés vers un centre de broyage agréé et autorisé par arrêté préfectoral.

Les trois activités seront distinctes et isolées, l'activité métaux se déroulant dans la partie Sud-Est, celle des métaux dangereux à côté de la zone VHU, sous le auvent (stockage de batteries) et dans le bâtiment (stockage des tournures acier, aluminium, et moteurs mêlés), celle des VHU dans la partie Ouest du site. Elles feront l'objet d'un registre dans lequel tous les apports et toutes les expéditions seront notés.

Le site sera ouvert exclusivement en période diurne et emploiera 7 personnes. Le Samedi sera également travaillé, mais uniquement le matin pour les particuliers essentiellement.

Les moyens de manutention utilisés seront 2 grues automotrices et 2 chariots de manutention fonctionnant au fioul domestique. La réserve de fioul domestique sera une capacité aérienne sur rétention située dans l'atelier maintenance.

## Etude d'impact

### Paysage

Les bâtiments de la zone industrielle du Buxerieux structurent le paysage proche du futur centre, ainsi que la voie ferrée située au Sud du site.

Les différents monuments classés de la commune de Châteauroux sont à l'origine de rayons de protection dont aucun ne concerne le futur site.

Un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> et un autre de 215 m<sup>2</sup> sont déjà construits, des aires extérieures de circulation et de stationnement ainsi que des espaces verts sont existants. Le futur site est clôturé au moyen d'un grillage haut de deux mètres sur toute sa périphérie.

Les stocks de métaux à l'air libre pourront atteindre une hauteur maximale de 4 m, Les stockages de déchets contenant des substances dangereuses seront à l'intérieur des bâtiments ou sous un auvent (batteries) et les VHU seront stockés à l'extérieur sur une hauteur maximale de 3 m. La perception de tous ces éléments sera atténuée, voire invisible, pour les usagers de l'avenue Pierre de Coubertin grâce au bâtiment existant haut de 10 mètres environ.

Pour limiter l'impact sur le paysage :

les VHU ne seront stockés que sur une seule hauteur, excepté ceux sur le point d'être évacués pour broyage ;

la clôture sera refaite sur la zone de stockage du platinage et des ferrailles ainsi que le long de la zone karcher. Un mûr coupe-feu sera implanté (4 m de hauteur) ;

la végétation ainsi que les abords du futur centre seront entretenus.

### Faune-flore-Natura 2000

Le potentiel faunistique et floristique du site est faible vu qu'il s'agit d'un site industriel. De plus, aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ou

Natura 2000 ou Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) n'est répertoriée dans la zone d'étude.

L'impact du futur centre sera en l'occurrence très faible sur la faune et la flore.

#### Sol, sous-sol et eaux souterraines

Le terrain repose sur des alluvions anciennes de plusieurs mètres d'épaisseur. La nappe FRGG074 se trouve en profondeur au droit du site. Elle est classée médiocre pour les nitrates. L'objectif d'atteinte de l'état chimique est 2027, celui de l'état quantitatif est 2015.

Il existe plusieurs captages pour Alimentation en Eau Potable sur la zone d'étude, mais le futur site n'est pas concerné par les périmètres de protection éloignés.

Afin d'éviter toute pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines, les carburants et fluides automobiles seront stockés dans des capacités aériennes munies de rétention. Les VHU non dépollués seront rangés sur des zones goudronnées. Une aire bétonnée existe ou sera créée pour l'activité « métaux ». Toutes les eaux de ruissellement seront reprises par un réseau pluvial interne et les eaux d'extinction d'un incendie seront maintenues sur le site.

#### Eaux superficielles

Le réseau hydrographique est composé de l'Indre. Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne adopté le 15 octobre 2009 prévoit :

L'objectif du Sdage 2010-2015 est de 61 % des eaux de surface en bon état écologique d'ici 2015 (contre 30 % aujourd'hui).

Une eau en bon état est une eau qui :

- permet une vie animale et végétale riche et variée,
- est exempte de produits toxiques,
- est disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

La commune de Châteauroux ne fait partie d'aucun SAGE.

Le site est déjà raccordé au réseau public d'eau potable. La consommation prévisionnelle du centre est de 21 m<sup>3</sup> par mois. La consommation se répartira sur deux postes :

- Les eaux usées domestiques 16 m<sup>3</sup> par mois ;
- Les effluents de l'aire de lavage : environ 5 m<sup>3</sup> par mois.

Les eaux usées domestiques seront traitées par la station d'épuration biologique propriété de la Communauté d'Agglomération Castelroussine et exploitée par la Lyonnaise des Eaux.

Les effluents de lavage souillés seront les seules eaux résiduaires produites sur le site. Elles seront traitées avec les eaux de ruissellement.

Les eaux pluviales récoltées proviendront de la toiture des bâtiments existants et des aires extérieures imperméabilisées. Le réseau d'eau pluvial existant sera conservé. Néanmoins, il fera l'objet de travaux : mise en place d'un assainissement pluvial grâce à l'implantation d'une rétention et d'un traitement physico-chimique.

Les eaux épurées seront rejetées dans le réseau des eaux pluviales de la ville de Châteauroux. Les rejets seront conformes aux valeurs à respecter, à savoir :

Hydrocarbures : 10 mg/litre

Matières En Suspension Totales : 35 mg/litre

DBO<sub>5</sub> : 100 mg/litre

DCO : 300 mg/litre

En cas de pluie décennale, le débit des eaux sera régulé grâce à la rétention offerte en amont de la station de traitement. Cette rétention permettra également de respecter le débit de 20 l/s maximum demandé dans le document « Orientations pour l'écrêtement des rejets d'eaux pluviales rejoignant directement ou indirectement les cours d'eau (ICPE) » – Note de doctrine commune n°1 de novembre 2007 publié par la DRIRE centre.

Des prélèvements et analyses sur les rejets en milieu naturel auront lieu tous les ans et les déchets générés par l'installation de traitement seront évacués vers les filières agréées.

Le site n'est pas situé en zone inondable.

#### Air

La qualité de l'air mesurée par la station de Châteauroux Déols est bonne sur le secteur.

Les rejets atmosphériques imputables au futur centre seront des gaz d'échappement (véhicules et engins de manutention) et des gaz de combustion (chalumeau pour découper les grandes ferrailles).

Les véhicules et engins de manutention seront équipés de moteurs thermiques répondant aux normes en vigueur et leur utilisation sera stoppée dès que possible. Le chalumeau sera utilisé de manière brève, ponctuelle et irrégulière.

#### Climat

Les rejets supplémentaires de dioxyde de carbone sont trop faibles quantitativement pour générer un impact à l'échelle locale et régionale.

## Commodité du voisinage

### Bruit

Une mesure de bruit pour faire un « état zéro » et une modélisation de l'impact potentiel vont être réalisés prochainement (voir **annexe 10**). Une mesure sera également réalisée au démarrage de l'activité conformément aux prescriptions techniques de l'arrêté du 23 Janvier 1997.

Cet arrêté prévoit que l'arrêté préfectoral fixe des niveaux de bruit à ne pas dépasser en limite de propriété (ne pouvant excéder 70 dBA pour la période jour et 60 dBA pour la période nuit sauf si le bruit résiduel extérieur est supérieur à cette limite) et fixe des niveaux d'émergence à ne pas dépasser, en mesurant cette émergence au point où une nuisance potentielle existe, c'est à dire chez le riverain le plus proche au Sud-Ouest du site.

Le futur centre ne fonctionnera pas la nuit. Les bennes de métaux seront vidées au sol lentement de manière à limiter le bruit. Un contrôle périodique portant sur les bruits émis par le futur centre sera effectué.

### Vibrations

L'activité ne créera pas de vibration, la vitesse de circulation des poids lourds étant limitée à l'intérieur du site. Les grues mécaniques se déplaceront peu et évolueront sur une aire dont la résistance aura été prévue.

### Odeurs

Aucune odeur ne sera émise car les déchets réceptionnés, VHU et métaux, ne sont pas fermentescibles. Les déchets verts susceptibles de dégager des odeurs seront stockés en faible quantité.

### Émissions lumineuses

Les émissions lumineuses en provenance du futur site seront celles des systèmes d'éclairage des véhicules (camions et engins de manutention) et celles des candélabres lors des périodes de faible luminosité. Néanmoins, celles-ci seront trop faibles pour déranger les usagers de l'avenue Pierre de Coubertin et le bâtiment constituera un écran visuel entre la chaussée et l'aire d'évolution des véhicules en interne.

### Déchets

Les déchets expédiés seront :

Des Déchets Non Dangereux (carton, plastique, bois, papier, résidus alimentaires...)

Des déchets dangereux issus :

De l'épuration des eaux de ruissellement (mélanges boues/hydrocarbures) ;

De la dépollution des VHU (batteries usées, huiles usées, liquide de refroidissement, lave-glace, carburants, filtres à huile...) ;  
Des opérations réalisées (Carcasses des VHU dépollués).

Toutes les sociétés de collecte et transport possèdent leur agrément et autorisation de transport de déchets. Toutes les sociétés d'élimination sont des ICPE en règle détenant un arrêté d'autorisation si nécessaire.

La gestion prévue correspond au standard technico-économique en vigueur actuellement. Les distances parcourues par les camions de collecte jusqu'aux centres de traitement et/ou de valorisation sont optimisées en fonction de la filière recherchée.

En cas de détection de radioactivité à l'arrivée d'un lot sur le site, le lot sera isolé et vérifié selon une procédure affichée et connue par le personnel de réception. Si nécessaire, il sera fait appel à l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) ou autre société reconnue habilitée à traiter ces déchets.

#### Trafic

Le trafic généré par le futur centre sera en moyenne de 70 poids lourds par jour et 130 véhicules légers. Aucun stationnement de poids lourd n'aura lieu à l'extérieur du site.

Les itinéraires empruntés seront les suivants :

Les poids lourds arrivent et repartent par l'avenue Pierre de Coubertin qui rejoint l'avenue de la Châtre (N143) puis le contournement à l'Est de Châteauroux.

L'impact du site Châteauroux Recyclage a été quantifié à 70 rotations de poids lourds par jour. Il représentera 0,07% du trafic moyen journalier annuel de la N151.

#### Utilisation rationnelle de l'énergie

Les énergies utilisées sont l'électricité et le fioul domestique pour le fonctionnement des grues et des chariots de manutention.

Les consommations seront les suivantes :

- 12 000 kWh électriques par an environ ;
- 3 000 litres de fioul domestique par mois.

Toutes dispositions seront prises pour ajuster la consommation énergétique aux besoins réels. La chasse au gaspillage sera une préoccupation permanente.

## Evaluation des risques sanitaires

La vocation du futur site n'est ni la production ni la transformation de biens manufacturés. Les substances stockées seront des métaux, des déchets contenant des substances dangereuses, des fluides automobiles, des carburants et des gaz (propane, oxygène).

Les rejets atmosphériques seront composés des gaz de combustion issus de l'utilisation du chalumeau (mélange oxygène – propane), des gaz d'échappement des véhicules et des engins de manutention.

Les rejets aqueux seront composés des eaux usées domestiques, des effluents de lavage et des eaux de ruissellement.

L'étude des composés émis a conduit à retenir les dioxydes d'azote comme polluant traceur. Mais, au vu de :

La relative faiblesse des quantités rejetées de dioxydes d'azote comparées à celles issues de la circulation sur les grands axes routiers autour de Châteauroux,  
L'absence de quantification due à leur mode d'émission,  
La rose des vents,  
La faible présence de personnes dans les terrains à proximité immédiate du futur centre se trouvant dans la direction des vents dominants,

L'exposition de la population aux dioxydes d'azote émis en fonctionnement normal semble minime, voire insignifiante.

## Etude de dangers

Les produits dangereux sont l'essence sans plomb, le gasoil, le fioul domestique, les huiles usées, le liquide de frein, le liquide de refroidissement, le lave-glace, l'oxygène et le propane.

L'accidentologie des centres de dépollution et de démontage automobile et des centres de transit, tri et regroupement de métaux indique une forte proportion d'incendie dans les accidents industriels.

Deux détections de radioactivité et une pollution des eaux superficielles sont également mentionnées dans l'accidentologie récente des centres exploités en France.

Les scénarii étudiés dans l'évaluation préliminaire des risques ont donc été les suivants :

Un incendie sur tous les foyers possibles : VHU, capacités de stockage des carburants et des fluides automobiles, métaux et pneus usagés ;  
Une radioactivité trop importante lors d'un apport de métaux ;  
Une pollution accidentelle des eaux superficielles due à des eaux de ruissellement issues de la zone des métaux.

A l'issue de l'évaluation préliminaire des risques, trois scénarii ont été retenus pour l'analyse détaillée des risques. Il s'agit d'un incendie de VHU non dépollué, d'un incendie de VHU dépollué et d'un incendie de pneus usagés. Leurs effets thermiques ont été dimensionnés et sont représentés sur les plans joints ci-après. Les flux thermiques des 5 et 8 kW ne dépassent pas des limites de propriété. Les scénarii sont donc acceptables.

Les fumées d'un éventuel incendie ne présenteraient pas de danger pour les riverains si la dispersion desdites fumées dans l'atmosphère est correcte. La présence du propriétaire de l'habitation au Sud-Ouest du terrain sera vérifiée ; cette personne sera évacuée si nécessaire.

Les eaux d'extinction d'incendie seront retenues sur le site grâce à la rétention de la station de traitement des eaux de ruissellement et une vanne guillotine placée sur la canalisation de rejet des eaux pluviales. Cet obturateur est identifié comme un Eléments Importants Pour la Sécurité (EIPS).